

**Complément de décision n°2021/02-02
relatif à l'accréditation de
l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique
Yncréa Ouest (ISEN Yncréa Ouest)
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Injonction émise dans la décision n° 2021/02-02 concernant l'établissement d'un plan d'action sur la mise en place d'une démarche qualité globale, structurée, avec des processus formalisés et intégrés au niveau de l'établissement.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Ouest ;
- Vu la note de synthèse établie par Elisabeth CRÉPON, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 15 mars 2022,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément de décision suivant :

La Commission prend acte **favorablement** du rapport suite à injonction transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 15 mars 2022.

Le vice-président,
Jean-Louis ALLARD

